

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2015

Le Conseil Municipal de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 25 février 2015, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 03 mars deux mille quinze, sous la Présidence de M. le Maire, salle du Conseil, à 20h00.

PRESENTS :

MMES : Aïcha METLAINE, Delphine FOUCHARD, Françoise PROVOST, Lydie GUERON, Chantal PAILLUSSON, Nathalie HERBRETEAU, Anne SAVARY, Reine YESSO EBEMBE, Nathalie ROUSSEAU, Charlotte COURTOIS, Stéphanie TRELOHAN, Marie-Noëlle PATERNOSTER, Nathalie CASSARD.

MM. : Yves DAUVE, Guy DAVID, Sylvain LEFEUVRE, Didier LERAT, Cédric HOLLIER LAROUSSE, Laurent ODIN, Emilien VARENNE, Thierry PEPIN, Carlos MC ERLAIN, Pierrick GUEGAN, Bertrand HIBERT, Bruno SARLET, Denys BOQUIEN.

ABSENTS :

MME Delphine GUERIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER
M. Thierry JOURDAN a donné pouvoir à Mme Nathalie CASSARD
M. MICHEL BROCHU.

26 présents, 28 votants.

MME Lydie GUERON a été élue secrétaire de séance.

Assistait au titre des services :

M. Jacques FAUCOU, Directeur Général des Services
Mme Jocelyne Lagarde, Directrices des Services Techniques
M. Francis GOHON, Directeur des Moyens Généraux
Mme Isabelle GENESTE, Adjointe au DGS

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de l'étude sur le plan d'eau
2. Finances
 - 2.1. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée
 - 2.2. Subventions aux associations
 - 2.3. Cotisations municipales
 - 2.4. Tarif terrasses couvertes

3. Acquisitions foncières pour postes de relèvement eaux usées
4. Demande de subvention au titre des amendes de police
5. Demande de subvention au titre des fonds parlementaires
6. Informations sur les décisions du Maire prises par délégation
 - 6.1. Marché de remplacement de menuiseries extérieures
 - 6.2. Marché de rénovation de la toiture des logements de la salle des loisirs
7. Comptes-rendus de commissions
 - 7.1. Conseil Portuaire du 22 janvier 2015
 - 7.2. Commission sport vie associative du 15 janvier 2015
 - 7.3. Commission environnement du 5 février 2015
8. Questions diverses

Procès verbal de la séance du 02 février 2015 :

M. Yves DAUVE soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès verbal de la séance du 02 février 2015.

Sans observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 02 février 2015.

1. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE PLAN D'EAU

Suite aux ateliers participatifs réunissant des utilisateurs du plan d'eau (riverains, membres associatifs, techniciens et élus), le cabinet SCE a présenté le plan de référence de l'étude, avant la réunion publique prévue le 30 mars, salle des Loisirs à 20h.

Ce plan servira de référence ensuite pour travailler avec les aménageurs.

Concernant la méthodologie, le cabinet SCE est parti de trois scénarios d'aménagement différents. Puis, le comité technique a retenu un scénario qui a servi de base lors des ateliers participatifs (agents, élus et membres d'association) où des propositions complémentaires ont pu être formulées.

Pour terminer, le comité technique a défini un programme d'aménagement final autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : Amélioration des flux et des déplacements sur le site et avec la ville
- Axe 2 : Le développement urbain du secteur du port et ses abords
- Axe 3 : Le confortement de l'offre de loisirs
- Axe 4 : L'amélioration et valorisation des paysages et espaces naturels

Actions à mettre en place à court terme :

- Réorganisation du secteur nord : limitation de l'accès des véhicules
Création d'une placette rue du Bassin : 82 500 €
Création d'une liaison douce entre la rue des écoles et la rue du Bassin : 34 600 €

- Mise en place de jalonnement autour du site : entre 8 800 et 17 600 €
- Création d'une passerelle pour le franchissement du ruisseau : 50 000 €
- Aménagement des pontons de pêche : 14 000 €
- Une aire de jeux (350 m²) : 110 000 €
- Rénovation du parcours de santé : 33 000 €
- Restauration des berges et quai du port : entre 387 500 et 610 300 €

Soit au total pour les actions à court terme entre 720 400 et 952 000 €.

Actions envisagées à moyen terme :

- Aménagement de la section sud de la rue du Bassin : 125 900 €
- Création d'une passerelle au sud du port : entre 450 000 et 620 000 €
- Suppression des plantations horticoles et replantations : 115 500 €
- Cheminements piétons et cycles : 286 000 €.

Soit au total pour les actions à moyen terme entre 977 400 et 1 147 400 €.

Actions envisagées à long terme :

- Aire de jeux sud
- Estacade
- Réaménagement complet de la rue du Bassin : requalification en espace ouvert interdit aux véhicules, relocalisation à terme des services d'accueil du public (office du tourisme, capitainerie, base nautique).

Actions à mener avec des porteurs de projets :

- Aménagement du secteur du Quai Saint Georges.
- Aménagement du secteur de la maison du port : installation d'activités de bouche

Ce secteur fera l'objet d'une étude architecturale spécifique pour l'implantation de nouveaux bâtiments. Ces actions seront engagées en fonction des opportunités dès qu'un accord sera trouvé avec un porteur de projet.

M. Denys BOQUIEN fait remarquer la priorité à donner au réaménagement des berges.

Mme Françoise PROVOST rappelle que la Communauté de Communes dispose de la compétence eaux et milieux aquatiques. Elle fait partie du comité de pilotage. Les berges sont un préalable, il est important de commencer par les berges avant d'entamer les travaux sur le reste du site.

M. Bertrand HIBERT demande si les travaux de l'estacade ont été chiffrés.

Le cabinet SCE répond que c'est une action à long terme qui peut s'élever à 500 000 €.

Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER demande à connaître la place des campings cars dans le projet.

Mme Françoise PROVOST répond que d'une manière unanime le comité de pilotage était d'accord pour privilégier deux à trois parking pour les campings car, pour éviter un effet de masse difficile à gérer près du plan d'eau. Une aire de service pour camping-cars a également été créée au camping.

Mme Nathalie CASSARD demande si l'office de tourisme sera déplacé et si l'ancienne minoterie a été prise en compte dans l'étude.

M. Guy DAVID répond que la priorité est de redynamiser l'activité commerciale et touristique dans ce secteur.

M. Yves DAUVE ajoute que la minoterie est une propriété privée. Des contacts sont engagés pour affiner les modalités de dépollution, différents procédés sont envisageables. Concernant l'implantation de l'office de tourisme, il souhaite ne pas être isolé, il doit rester une vitrine pour le territoire et être en lien avec l'activité commerciale et culturelle.

Toutes ces actions feront encore l'objet de discussions lors des commissions communales. Des choix devront être faits en fonction des opportunités qui s'offriront à nous.

M. Sylvain LEFEUVRE remarque que le plan d'eau est un lieu apprécié des familles, pour preuve l'aire de jeux est très fréquentée.

M. Yves DAUVE complète que ce site est un lieu de rencontre de tous les âges, mais aussi des Nortais avec les touristes.

Mme Françoise PROVOST ajoute que le public est dans l'attente d'une évolution de ce site.

M. Yves DAUVE souhaite que se dégage un large consensus autour de ce plan de référence. Les aménagements seront réalisés selon les priorités à court, moyen et long terme.

Il remercie le cabinet SCE pour leur travail et leur présentation.

2. FINANCES

2.1 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE

2.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2.3 COTISATIONS MUNICIPALES

2.4 TARIF TERRASSES COUVERTES

2.1 Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée

Mme Lydie GUERON rappelle que conformément aux termes de la convention de forfait communal signée le 27 décembre 2007 entre la Commune de Nort sur Erdre et l'O.G.E.C. Saint Christophe, la Commune prend en charge les dépenses de fonctionnement étant précisé que cette prise en charge se limite aux élèves dont les parents sont domiciliés à Nort sur Erdre.

Cette participation est fixée en référence au coût d'un élève de l'école publique pour 2014. Les effectifs scolaires sont déterminés en application de l'article 4 de la dite convention

(effectifs réels retenus pour l'Ecole Privée, effectifs moyens lissés sur 3 exercices pour l'Ecole Publique).

Les différents éléments servant à la détermination du forfait pour 2015 ont été présentés aux représentants de l'O.G.E.C le 10 Février 2015.

Conformément à la délibération n° D1406061 en date du 30 Juin 2014, il est déduit du montant global de la participation le second tiers de la somme constatée en trop versée sur l'exercice 2013.

Calcul de l'enveloppe annuelle :

Pour l'année 2015, le montant global de la participation s'élève à **221 799.40 €**

Le détail de cette participation s'établit comme suit :

Ecole Maternelle :	Base par élève :	1 032.64 Euros
	Nombre d'élèves	154
	Participation :	159 026.56 Euros

Ecole Primaire :	Base par élève :	276.03 Euros
	Nombre d'élèves	240
	Participation :	66 247.20 Euros

Montant total de la participation 2015 :	225 273.76 €
A déduire : régularisation trop versé 2013	- 3 474.36 €
Participation 2015 nette à verser :	221 799.40 €

Cette participation sera versée selon l'échéancier suivant :

- Premier tiers en Avril, soit la somme de 73 933.13 €
- Deuxième tiers en Septembre, soit la somme de 73 933.13 €
- Solde en Novembre, soit la somme de 73 933.14 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition de participation 2015 au titre du fonctionnement des Ecoles Privées.

2.2 Subventions aux associations

Les propositions de subventions ont été examinées par la commission Vie Associative, puis la Commission Finances. Il est proposé de geler la valeur du point à 4.28 € pour les associations sportives et culturelles et de fixer le montant de la subvention de base à 201€.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2131-11) relatives à l'illégalité des délibérations approuvées par des membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, présente les propositions de la Commission des Finances pour détermination des Subventions de Fonctionnement 2015 aux Associations.

Mme ROUSSEAU Nathalie, Présidente du NAC Handball, et M. GUEGAN Pierrick, Vice-Président du NAC Cyclotourisme – VTT, n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, après débats, fixe à l'unanimité comme suit le montant des subventions 2015 allouées aux associations.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015
Association Familiale du Lycée de l'Erdre	201.00 €
Foyer Socio-éducatif Paul DOUMER	1 305.00 €
ANEM Ecole Maternelle Publique	298.00 €
ASSU Paul Doumer	201.00 €
Association Sportive Collège Saint-Michel	201.00 €
APEL Sainte Jeanne d'Arc	201.00 €
A.N.E.E.E.P. La Sablonnaie	4 767.00 €
F.C.P.E. Conseil Local Paul Doumer	201.00 €
A.P.M.S. Sablonnaie et Marais	201.00 €
F.C.P.E. Conseil Local La Sablonnaie	201.00 €
Asso Pour un lycée public à Nort sur Erdre	201.00 €
A.N.E.E.E.P. La Sablonnaie (subvention Arbre Noël 2015)	682.00 €
A.N.E.M. Ecole Maternelle Publique (subvention Arbre Noël 2014)	361.00 €
A.P.E.L Sainte Jeanne d'Arc (subvention Arbre Noël 2014)	583.00 €
Secouristes A.D.P.C.	731.00 €
A.D.T. (Aide à domicile)	315.00 €
A.D.M.R.	501.00 €
Alcool Assistance (Croix d'Or)	201.00 €
Amicale des donneurs de sang	201.00 €
A.D.V.C. (Veuves Civiles)	201.00 €
Accidentés du Travail (FNATH)	201.00 €
Ligue Contre le Cancer Antenne NORT SUR ERDRE	201.00 €
Les Bouchons d'Amour	201.00 €
France A.D.O.T. (Dons d'organes)	201.00 €
N.A.C. (Administration de l'Association)	1969.00 €
N.A.C. (formation)	1584.00 €
N.A.C. Aïkido	220.00 €
N.A.C. Aviron	213.00 €
N.A.C. Baby Foot	203.00 €
N.A.C. Badminton	972.00 €
N.A.C. Basket	2 176.00 €
N.A.C. Course à pied	347.00 €
N.A.C. Cyclotourisme - VTT	398.00 €
N.A.C. Escalade	437.00 €
N.A.C. Football	4 126.00 €
N.A.C. Gymnastique	1 710.00 €
N.A.C. Gymnastique Volontaire	285.00 €
N.A.C. Handball	1 780.00 €
N.A.C. Hapkido	291.00 €
N.A.C. Jonglage	443.00 €
N.A.C. Judo	1 774.00 €
N.A.C. Multi – Sport adultes	249.00 €
N.A.C. Musculation	433.00 €
N.A.C. Nautique	377.00 €
N.A.C. Pétanque	270.00 €
N.A.C. Randonnées Pédestres	266.00 €
N.A.C. Tennis	1 286.00 €
N.A.C. Tennis de table	601.00 €
N.A.C. Volley	250.00 €
Equi-Nort	201.00 €

Yoga	370.00 €
Ecole de Musique (Intervention scolaire)	Compétence CCEG
Ecole de Musique (Subvention fonctionnement)	9 167.00 €
Harmonie Saint-Michel	2 188.00 €
Ecole de Danse	2 493.00 €
Nort West Country	240.00 €
Groupe Celtique (provision)	767.00 €
Bouqui Nort (Subvention de fonctionnement)	201.00 €
Bouqui Nort (Avance de frais)	310.00 €
C'Comme	236.00 €
Nort-en-Scène	787.00 €
Chorale	222.00 €
Académie artistique (provision)	614.00 €
Association Cornélia	201.00 €
Amis de l'Orgue	201.00 €
Honort	201.00 €
Scèn'écloze	220.00 €
Comme Elle Dit	0.00 €
Batuca Nort	312.00 €
UNC AFN	201.00 €
Souvenir Français	201.00 €
Comité de Jumelage (Subvention fonctionnement)	6 130.00 €
Comité de Jumelage (partenariat non affecté)	Non déterminé
Comité des fêtes (feu d'artifice 2015 sous réserve pièces justificatives)	5373.00 €
Les Vitrines Nortaises	201.00 €
Nort Associations	20 400.00 €
Subvention action CEL (versement sur délibération bilan des actions)	9 000.00 €
Amicale Laïque	709.00 €
Jimmy dans l'autre vie	201.00 €
Entre Parentaise	201.00 €
Subvention exceptionnelle A.D.A.P.E.I.	250.00 €
Subvention exceptionnelle Ligue contre le Cancer Antenne Nort sur Erdre	400.00 €
Subvention exceptionnelle Amicale des Sapeurs Pompiers Nort sur Erdre	400.00 €
Subvention exceptionnelle Les Amis de l'Orgue	600.00 €
Subvention exceptionnelle Danse ta différence	50.00 €
Montant total des subventions attribuées le 03 Mars 2015	98 466.00 €
Réserve pour subventions non affectées	3 534.00 €

Modalité particulière de versement pour les subventions supérieures à 1 500.00 Euros :
Versement d'un acompte de 60 % en Mai.
Versement du solde en Septembre.

Dispositions particulières de versement pour les subventions supérieures à 10 000 Euros (échancier des versements établis pour chaque association).

2.3 Cotisations municipales

Le Conseil Municipal est informé du montant des cotisations annuelles versées par la Commune aux organismes suivants pour l'exercice 2015 :

	Organisme	Cotisation 2015
1	Fédération Française Stations Vertes	2 211.00 €

2	Association Maires 44	2 076.11 €
3	Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)	320.00 €
4	Gites de France (provisions en attente notification)	800.00 €
5	Féd Départ Group Déf Organ Nuisibles (F.D.G.D.O.N.)	507.00 €
6	A.D.I.C.L.A. (Formation des élus)	1 395.02 €
7	Commune et Formation 44 (formation des élus)	83.50 €
8	Asso Française Conseil Communes et Région d'Europe	617.00 €
9	S.P.A. CARQUEFOU	1 000.00 €
10	Redevance Animation Sportive (provision en attente notification)	5 500.00 €
11	Comité Canaux et Voies Navigables Ouest	Transféré CCEG
12	CAP VERT (Association d'insertion)	200.00 €
13	Fondation du Patrimoine	300.00 €
14	Comité du Souvenir du Maquis de Saffré	201.00 €
	TOTAL	15 210.63 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations ci-dessus versées par la commune pour 2015.

2.4 Tarif terrasses couvertes

Sur proposition de la Commission des Finances et du Service Urbanisme, Monsieur le Maire soumet au Conseil le règlement et la tarification liée à l'implantation d'une terrasse couverte sur le domaine public.

REGLEMENT POUR IMPLANTATION D'UNE TERRASSE COUVERTE SUR LE DOMAINE PUBLIC :

L'autorisation d'installation d'une terrasse couverte sur domaine public sera délivrée dans les conditions suivantes :

- Le dépôt d'une demande en Mairie d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Cette autorisation sera non cessible, temporaire et révocable, notamment en cas d'atteinte à l'ordre public et en cas de non respect des règles relatives aux conditions d'exploitations et d'agencement de la terrasse (mobilier, entretien, etc...).

Il sera appliqué une redevance spécifique pour les terrasses couvertes conformément à la délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs d'occupation du domaine public.

L'autorisation sera subordonnée à une bonne intégration de la terrasse dans son environnement : les éléments constituant la terrasse couverte doivent présenter une harmonie d'ensemble au niveau des matériaux, de la forme et des coloris. Ils doivent être en accord avec le caractère de l'espace urbain.

La terrasse couverte ne doit pas masquer d'autres commerces ou plaques des noms de rues.

Les dispositifs de scellement dans le domaine public sont interdits.

Le projet doit présenter le traitement mis en place pour permettre l'écoulement des eaux pluviales et laisser les regards dégagés.

Considérant le caractère démontable de l'installation, le temps de démontage de la terrasse ne devra pas dépasser une journée.

La terrasse doit être maintenue en parfait état de propreté. Le bénéficiaire est tenu de nettoyer quotidiennement le domaine public pour lequel il bénéficie d'une autorisation.

En cas de travaux de voirie effectués par la Ville ou un concessionnaire, le démontage et le remontage de la terrasse seront à la charge du commerçant.

- Le dépôt d'une demande de travaux au titre des E.R.P. afin de vérifier la conformité de l'installation aux règles de sécurité et d'accessibilité.
- La continuité PMR doit être assurée : ne pas entraver la circulation sur les trottoirs (et espaces publics) existants. Pour cela l'installation doit laisser une largeur minimum libre de tout obstacle de 1,50 mètre réservée à l'usage des piétons (hors candélabres, mobilier urbain ou plantation).

TARIFICATION POUR IMPLANTATION D'UNE TERRASSE COUVERTE SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Après examens et débats, la Commission des Finances propose d'instaurer à compter du 1^{er} avril 2015 une tarification spécifique à la redevance pour l'implantation d'une terrasse couverte sur le domaine public définie tel qu'il suit :

Redevance de 3 € TTC par mois par m² de terrasse couverte.

Périodicité de facturation : trimestrielle

Après débats, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve d'une part le règlement pour l'implantation d'une terrasse couverte sur le domaine public et d'autre part la redevance facturée pour ce type d'équipement.

3. ACQUISITIONS FONCIERES POUR LES POSTES DE RELEVEMENT EAUX USEES

M. Sylvain LEFEUVRE explique que dans le cadre des travaux d'extension du réseau eaux usées aux villages de l'Isle et la Bruère, il est nécessaire d'acquérir du foncier pour l'implantation de 2 postes de relèvement.

ACQUISITION TERRAIN M. et Mme Georges RIEUPET NECESSAIRE A L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT – LA BRUERE

Dans le cadre des travaux d'assainissement du village de la Bruère, il a été nécessaire d'implanter un poste de relèvement des eaux usées sur une partie de la parcelle appartenant à M. et Mme Georges RIEUPET, cadastrée E 338 (devenue E 338p).

Cette installation nécessite l'acquisition d'un terrain de 56 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le prix d'acquisition à 0,20 € le m² (tarif en vigueur du terrain agricole).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle E 338 d'une superficie de 56 m², appartenant à M. et Mme Georges RIEUPET.
- Approuve la fixation du prix d'acquisition à 11,20 € et la prise en charge par la commune des frais de géomètre et d'acquisition.
- autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

ACQUISITION TERRAIN M. Daniel DOISY et M. Michel DOISY NECESSAIRE A L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT – L'ISLE

Dans le cadre des travaux d'assainissement du village de l'Isle, il a été nécessaire d'implanter un poste de relèvement des eaux usées sur une partie de la parcelle appartenant à Messieurs Doisy, cadastrée AK 105 (devenue AK 105p).

Cette installation nécessite l'acquisition d'un terrain de 39 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le prix d'acquisition à 0,20 € le m² (tarif en vigueur du terrain agricole).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle AK 105 d'une superficie de 39 m², appartenant à M. Doisy Michel et M. Doisy Daniel.
- approuve la fixation du prix d'acquisition à 7,8 € et la prise en charge par la commune des frais de géomètre et d'acquisition.
- autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Vu le décret n° 2009-115 du 30 janvier 2009 précisant que les amendes de police doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de circulation et de la sécurité routière.

Des travaux de sécurité de voirie sont prévus pour 2015, à savoir :

- Reprise et aménagement de passage piétons en centre-ville (rue de l'Erdre et rue du Maquis de Saffré)
- Acquisition d'un radar pédagogique.

M. Guy DAVID rappelle que les amendes de police ne sont pas encaissées par la Commune, mais par l'Etat. Elles sont ensuite redistribuées aux communes dans le cadre de travaux de sécurisation des voiries.

Mme Nathalie CASSARD demande à connaître le montant de la subvention.

M. Jacques FAUCOU répond que c'est une enveloppe forfaitaire ; le montant reste en général limité, et en tout état de cause, comme pour toutes les subventions, le montant global des aides ne peut pas dépasser 80% du montant de la dépense.

Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER demande si le radar pédagogique prévu est en remplacement de celui qui a été volé.

M. Yves DAUVE confirme qu'il s'agit bien d'un remplacement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'engagement de ces travaux pour un montant estimé à 75 000 € HT
- sollicite la subvention correspondante au titre de la répartition du produit des amendes de police 2014.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS PARLEMENTAIRES

La bibliothèque a été aménagée dans l'ancien presbytère il y a de nombreuses années. Ce bâtiment dispose de 4 niveaux dont un seul est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Les autres niveaux ne sont accessibles aujourd'hui que par des escaliers.

Afin de rendre cet ERP (Etablissement Recevant du Public) conforme aux normes d'accessibilités, il convient d'aménager un ascenseur et de réaliser un accès conforme au sous-sol et aux étages.

Ces aménagements permettront de multiplier la surface ouverte à tous les publics en utilisant plusieurs étages.

Le coût des travaux d'accessibilité est estimé à 200 000 € HT et se décompose comme suit :

- Coût de l'ascenseur : 144 800 € HT
- Coût des aménagements nécessaires à chaque étage (remplacement des portes pour largeur minimale de 90 cm / modification des sanitaires / Bandes d'éveil pour paliers et nez de marche escaliers/signaux d'alarme visuels, etc.) : 55 200 € HT

Calendrier de l'opération :

- ❖ Dépôt du permis de construire = septembre 2015

- ❖ Démarrage prévisionnel des travaux = mars 2016
- ❖ Livraison prévisionnelle du nouveau bâtiment = septembre 2016

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'engagement de ces travaux pour un montant estimé à 200 000 € HT
- sollicite la subvention correspondante au titre des fonds parlementaires, à hauteur de 50 % du montant subventionnable à 200 000 €, soit une subvention de 100 000 €.

6. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

6.1 MARCHE DE « REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES PAR DES MENUISERIES PVC SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX »

6.2 MARCHE DE « RENOVATION DE LA TOITURE AU DESSUS DES LOGEMENTS DE LA SALLE DES LOISIRS ET REMPLACEMENT DE L'ISOLATION EN COMBLES PERDUS »

6.1 Marché de « remplacement de menuiserie extérieures par des menuiseries PVC sur des bâtiments communaux »

Ecole de la Sablonnaie (ALSH et restaurant scolaire) : marché attribué à la société Atlantique Ouverture – ZA des IV Nations – 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE pour un montant de 50 247,60 € TTC.

6.2 Marché de « rénovation de la toiture au dessus des logements de la salle des loisirs et remplacement de l'isolation en combles perdus »

Lot n° 1 : couverture ardoise et zinguerie : marché attribué à la SAS Ets Picaud (44390 Les Touches) pour un montant de 41 668,12 € TTC. L'option écran de sous-toiture HPV avec contre-lattage pour ardoise est retenue pour un montant de 2 827,35 € HT.

Lot n° 2 : isolation en combles perdus : marché attribué à la SAS Ets Picaud également, pour un montant de 6 597,50 € TTC.

7. COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS :

7.1 CONSEIL PORTUAIRE DU 22 JANVIER 2015

7.2 COMMISSION SPORT VIE ASSOCIATIVE DU 15 JANVIER 2015

7.3 COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 5 FEVRIER 2015

7.1 Conseil Portuaire du 22 janvier 2015

M. Didier LERAT explique que le conseil portuaire représente l'ensemble des usagers du port et est consulté sur tous les sujets intéressant la vie du port. Il est compétent pour émettre un avis sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration et notamment les usagers.

La composition du conseil portuaire est fixée par le Conseil Départemental qui est l'autorité concédante en tant que propriétaire. C'est donc le Conseil Départemental qui convoque les membres du conseil portuaire.

Curage de la rivière

Des travaux de curage à l'entrée du bassin en centre-ville sont à programmer en 2015. Une coordination entre les services du Conseil général de Loire-Atlantique et la capitainerie du port est à envisager pour identifier les zones à curer.

7.2 Commission sport vie associative du 15 janvier 2015

L'objet de cette commission était l'attribution des subventions aux associations.

7.3 Commission environnement du 5 février 2015

Evolution du Zéro phyto

En signant la charte Zéro phyto, la commune s'est engagée à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public.

Lors de l'élaboration du plan de désherbage et au vu des consignes d'utilisation de ces produits, quasiment toute l'agglomération était classée à risque élevé.

Le service Espaces verts s'est donc organisé pour y répondre, et le désherbage se fait maintenant soit de façon manuelle, soit de façon mécanique.

Le cimetière

Avec le stade, le cimetière est actuellement l'un des seuls lieux où les produits phytosanitaires sont encore utilisés de façon raisonnée. L'avancée de la date de fin d'utilisation de tels produits à l'année 2016 demande de revoir les actions de désherbage, et donc de modifier l'aménagement des allées et dépendances du cimetière pour faciliter leur entretien.

Diverses solutions sont envisageables : goudronnage, enherbement, semis de fleurs... mais il convient d'associer plusieurs solutions pour les accorder à la configuration du cimetière et de tenir compte des contraintes d'entretien, afin de mettre en place un scénario pérenne.

L'aménagement doit se faire autour de trois objectifs :

- Répondre au contexte réglementaire (produits phytosanitaires)
- Offrir un site propre et bien entretenu
- Contraintes d'entretien réduites.

Une communication importante sera à mettre en place en parallèle, afin de préparer la population à l'évolution de leur cimetière.

Plusieurs visites de cimetières auront lieu, afin de se rendre compte des différents aménagements et permettre d'échanger sur les contraintes d'entretien. L'élaboration du scénario d'aménagement se fera donc pas à pas.

Il convient de mettre à jour le règlement du cimetière et de l'afficher aux entrées. Lors de la réalisation de l'extension du cimetière, il faudra prendre en compte toutes ces contraintes d'entretien et de gestion des eaux pluviales.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Lycée public

M. Yves DAUVE informe que la commune a reçu un accord de principe pour un lycée public à Nort-sur-Erdre.

La commission consultative se réunira le 12 mars et le Conseil régional le 10 avril. M. le Maire préfère donc attendre la réponse officielle avant de communiquer sur le sujet dans la presse. On peut donc se satisfaire d'avoir anticipé par l'acquisition de réserves foncières pour ce projet.

8.2 Installation d'éoliennes

M. Denys BOQUIEN demande des précisions sur le projet d'implantation d'éoliennes à Nort sur Erdre.

M. Yves DAUVE répond que ce projet lancé en 2002, était porté par trois sociétés et devait s'établir sur le secteur au nord de Languin sur le territoire des communes de Nort-sur-Erdre et de Saffré. Le projet a été retoqué par la Préfecture, qui a refusé le permis de construire en 2012, car les éoliennes devaient s'implanter dans un rayon de 20 km du radar météo de Treillières.

8.3 Statue Saint-Georges

M. Denys BOQUIEN souhaite connaître ce qui est arrivé à la statue Saint Georges.

M. Yves DAUVE répond que c'est simplement un morceau de sa lance qui est tombé. Les bras de la statue ont disparu il y a déjà un certain temps.

8.4 Panneau de la Villa Gallo Romaine

M. Yves DAUVE évoque l'inauguration du panneau Villa Gallo Romaine au Faubourg Saint-Georges. A cette occasion, un hommage sera rendu à Jérémie Bellanger qui a construit les maquettes du site. Celles-ci seront exposées à cette occasion. Cette inauguration s'achèvera par un pot servi à l'office de tourisme.

8.5 La Garenne Village

M. Bruno SARLET demande pourquoi des barrières ont été posées à La Garenne Village et quel en est le coût ?

Mme Delphine FOUCHARD indique que cette installation répond à une demande des riverains : suite à des dépôts sauvages de déchets, des voitures tournent la nuit et il n'y a plus de place de stationnement pour les visiteurs de La Garenne Village. D'autre part, la réouverture de la gare accroît la pression sur ce parking. Celui-ci doit rester à l'usage des riverains et visiteurs de La Garenne Village.

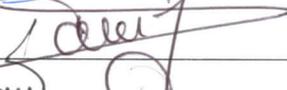
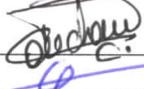
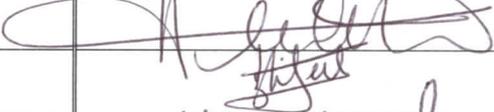
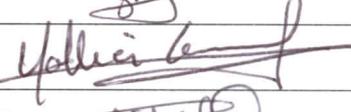
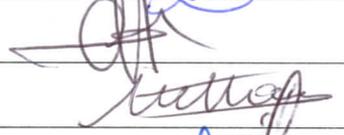
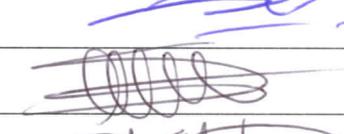
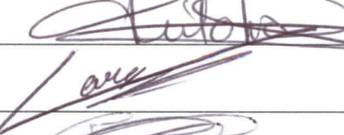
M. Guy DAVID précise que la tranquillité des résidents est l'objectif poursuivi.

M. Yves DAUVE confirme que cet aménagement est fait en concertation. Le montant de cette barrière sera porté au procès-verbal : 6 600 € TTC (barrière) et 1 448.17€ TTC (branchement électrique).

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, M. Yves DAUVE clôt la séance.

La séance est levée à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2015

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
BOQUIEN Denys	
BROCHU Michel	
CASSARD Nathalie	
COURTOIS Charlotte	
DAUVE Yves	
DAVID Guy	
FOUCHARD Delphine	
GUEGAN Pierrick	
GUERIN Delphine	
GUERON Lydie	
HERBRETEAU Nathalie	
HIBERT Bertrand	
HOLLIER-LAROUSSE Cédric	
JOURDAN Thierry	
LEFEUVRE Sylvain	
LERAT Didier	
MC ERLAIN Carlos	
METLAINE Aïcha	
ODIN Laurent	
PAILLUSSON Chantal	
PATERNOSTER Marie-Noëlle	
PEPIN Thierry	
PROVOST Françoise	
ROUSSEAU Nathalie	
SARLET Bruno	
SAVARY Anne	
TRELOHAN Stéphanie	
VARENNE Emilien	
YESSO EBEMBE Reine	